

L'an deux Mil seize, le 10 mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 01.03.2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane et BARRACHIN Anne-Marie, Mrs CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, AVET-FORAZ André, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud,

ABSENTES ET EXCUSEES : CHIMENE-LEBRETON Nathalie, ANDARELLI Marie.

DONNE POUVOIR A : CHIMENE-LEBRETON Nathalie à DONZEL-PICHOT Maryse, ANDARELLI Marie à POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

A été élue secrétaire : AVET-FORAZ André.

I. APPROBATION des COMPTES ADMINISTRATIFS du BUDGET PRINCIPAL 2015- du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2015 - du BUDGET ZA LOTISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs 2015 - **BUDGET PRINCIPAL, EAU & ASSAINISSEMENT et ZA LOTISSEMENT**, présentés par *M. Christian CHABRIER*, 1^{er} Adjoint, qui se résument comme suit :

• **BUDGET PRINCIPAL**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	426 086.29 €
	Excédent reporté 14	+ 176 109.06 €
	Total des recettes	602 195.35 €
	Dépenses	- 414 357.41 €
Excédent de 2015		187 837.94 €
<u>Investissement</u> :	Recettes	446 159.11 €
	Déficit reporté 14	- 4 103.45 €
	Total des recettes	442 055.66 €
	Dépenses	- 94 298.42 €
Excédent de 2015		347 757.24 €
Reste à réaliser à reporter en 2016		935.80 €
Résultat de clôture 2015	EXCEDENT	536 530.98 €

• **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	55 512.72 €
	Excédent reporté 14	68 952.97 €
	Total des recettes	124 465.69 €
	Dépenses	- 44 402.98 €
Excédent de 2015		80 062.71 €
<u>Investissement</u> :	Recettes	260 085.66 €
	Déficit reporté 14	- 25 910.49 €
	Total des recettes	234 175.17 €
	Dépenses	- 240 901.64 €
Déficit de 2015		6 726.47 €

• **BUDGET ZA LOTISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	0.00 €
	Excédent reporté 14	<u>118 383.11 €</u>
	Total des recettes	118 383.11 €
	Dépenses	328.80 €
	Excédent de clôture 2015	118 383.11 €
<u>Investissement</u> :	Recettes	<u>0.00 €</u>
	Total des recettes	0.00 €
	Dépenses	0.00 €
	Déficit reporté 14	- 91 881.83 €
	Déficit de clôture 2015	- 91 881.83 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2015	+ 26 172.48 €

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « BUDGET PRINCIPAL 2015 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2015 - BUDGET ZA LOTISSEMENT 2015 » DU TRESORIER :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion 2015 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT - BUDGET ZA LOTISSEMENT, correspondants à la gestion de Mr le Trésorier Christian COLLART, en parfaite concordance avec la comptabilité administrative communale.

III. OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU & D'ASSAINISSEMENT (pour l'agence de l'eau) et LA COMMUNE DE LA BALME DE THUY DEL-2016-01

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention de financement concernant l'opération « **Travaux d'adduction d'eau potable - traitement UV source du Chatelaret** » retenue au titre du programme d'intervention 2015 C classique et Solidarité Urbain-Rural de l'agence de l'eau.

Le coût approximatif de l'opération HT, après adjudication, s'élève à 38 825 €.

Cette convention stipule que le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (S.M.D.E.A) mettra à la disposition de la Commune de la Balme de Thuy, une somme de **11 347 Euros de subvention allouée par l'Agence de L'eau,** qui pourra être revu au prorata du montant justifié des travaux.

Le versement de la subvention allouée par l'Agence de l'Eau se fera en fonction de la réception des fonds correspondant par le Syndicat Mixte.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

IV. OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION.

DEL-2016-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents communaux suivent régulièrement des stages de formation et que certains frais ne sont pas toujours remboursés en fonction des centres qui les organisent.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la Commune prenne en charges les frais de repas, de kilométrage de voitures, de péages, etc... qui ne sont pas remboursés par les centres de formation selon les tarifs en vigueur dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de prendre en charge les frais non remboursés par les organismes de formation pour tous les stages suivis par les agents communaux.

V. OBJET : RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE-PRIMAIRE, COMPLEMENT D'AMENAGEMENT DE SECURISATION DU TROTTOIR COMMUNAL - ROUTE DE LA CROIX et RENFORCEMENT DE LA VOIRIE - Route Des Iles - 2^{ème} tranche

DEL-2016-03

Monsieur le Maire précise que l'école communale de notre village accueille 60 élèves. Le prévisionnel nous indique une fréquentation stable de l'école pour les années à venir. Il rappelle que la cour de l'école est en mauvaise état et qu'il serait judicieux d'entreprendre sa rénovation, ainsi que le complément d'aménagement de sécurisation du trottoir communal - route de la Croix afin de sécuriser au maximum les déplacements. Il note dans le même temps qu'il serait opportun de compléter la modernisation de la voirie communale au niveau de la route des Iles en effectuant des travaux sur la 2^{ème} tranche.

Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant :

**RENOVATION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES - COMPLEMENT D'AMENAGEMENT DE SECURISATION DU TROTTOIR COMMUNAL - ROUTE DE LA CROIX-
RENFORCEMENT-MODERNISATION DE LA VOIRIE - ROUTE DES ILES - 2EME TRANCHE**

Le coût global de réalisation est estimé à **47 945.56 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet proposé par Monsieur le Maire,
- **PREND ACTE** du coût global de l'opération soit **environ 47 950.00 €** hors taxes.
- **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat : Au niveau du FDDT - subvention 2016 (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires), pour un montant de 19 180 € H.T soit 40% du montant global du projet.
- **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante :
 - ✓ **19 180.00 €** de subvention allouée par l'Etat, si dossier retenu,
 - ✓ **28 770.00 €** par un autofinancement communal soit 60% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 21/03/2016

Le Maire

Pierre BARRUCAND